

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 14.				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.				
HEURES.	TEMP.	HYGROM.	BAROM.	VENTS. CIEL.
6 heur.	17.1 au-dessus	68 deg.	27 pou.	4 lign. S.-O. couvert
Mid.	21 d. au-dessus	55 deg.	27 pou.	Idem. Soleil.
		SOLEIL.		LUÈNE.
Léver.	Midiv.	Couch.	Phases.	
5 h.	0 h.	7 h.	Premier quart.	
			Age.	15

Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, quai St-Antoine, 11, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>e</sup>me.

à la Librairie-Correspondance de P. Jusserand, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

### AVIS.

**Les ateliers de l'imprimerie étant fermés demain, jour de l'Assomption, le journal ne paraîtra pas mardi soir.**

Lyon, 14 août 1837.

Les droits de la presse sont limités. Les lois de septembre sont sans cesse menaçantes ; mais plus ses droits sont bornés, entravés, plus les garanties qu'elle nous offre encore sont faibles, plus nous devons les maintenir. La publicité des audiences judiciaires est au nombre des droits qu'elle peut regarder comme acquis, et qu'il faut défendre en toute occasion. Si les comptes-rendus d'audience sont inexacts, le devoir des journalistes est de les rectifier ; s'ils sont mensongers et calomnieux, les tribunaux ont en main une pénalité rigoureuse pour réprimer de pareils écarts ; mais toute autre prétention, de quelque part qu'elle vienne, n'est ni raisonnable, ni admissible.

Quant à nous, nous n'hésiterons jamais à publier les faits qui touchent à l'intérêt général et qui sont du domaine de la publicité ; jamais aussi nous n'hésiterons à insérer les rectifications qui auront pour but de rétablir la vérité ; car c'est en elle que nous avons confiance, et c'est pour son triomphe que nous combattons. En agissant ainsi, nous ferons notre devoir, et nous aurons avec nous et pour nous l'appui de tous les bons citoyens et la loi.

### DES BESOINS DE L'ÉPOQUE.

A voir aujourd'hui l'état de somnolence et de quiétisme qui semble régner dans presque tous les cabinets européens, l'apathie générale qui domine toutes les affaires publiques, on croirait au premier abord remarquer un temps d'arrêt dans la marche lente mais irrésistible des peuples vers un état de choses meilleur. Et pourtant, si un calme plat apparaît à la surface, quel levain révolutionnaire fermente au fond du vase dans lequel sont renfermées les destinées du monde ! C'est qu'il appartient rarement aux gouvernements de donner l'élan des progrès de la civilisation ; c'est que les masses seules ont le privilège de combattre le despotisme et de marcher vers le but où se trouvent la destruction des abus et la liberté de tous.

Et combien cette vérité deviendra frappante pour les yeux aveugles, si l'on jette un regard sur la position présente des divers états de l'Europe, si l'on examine d'un œil impartial ces menaçants et infaillibles symptômes de la fièvre qui agite tous les esprits !

Les nations commencent à comprendre qu'il est temps de ressaisir leur dignité et de briser les honteux traités de 1815, qui pèsent sur les peuples et les enlacent comme dans un réseau de fer, qui font de l'Europe la chose de quelques hommes. Comment expliquer autrement cet universel besoin de mouvement qui se manifeste à la fois dans tous les pays et dans toutes les choses ? Voyez le peuple anglais lutter avec force et énergie contre l'aristocratie qui l'a si long-temps dominé ; voyez l'Allemagne stupéfaite frémir et s'indigner devant l'incroyable audace du roi de Hanovre, ce faible et impuissant souverain, qui jette orgueilleusement son défi à toute monarchie constitution-

nelle, qui foule aux pieds tous droits, toute légalité, parce qu'il sait que nul ne serait assez hardi pour contrôler sa tyrannie, lorsque la sainte-alliance l'a choisi pour son héritier d'armes ! En Sicile, sur cette terre malheureuse livrée en même temps à toutes les horreurs de la peste et au joug abrutissant de la féodalité, le peuple gronde et se soulève contre la domination napolitaine. Et, au milieu de cet orage qui s'avance, l'Espagne nous apparaît déchirée par les guerres intestines et affaiblie par tous les partis qui tour à tour ont passé sur elle : la patrie de Riégo plie maintenant sous le sceptre d'une femme et semble destinée à souffrir toutes les sortes de malheurs. Car il en est des gouvernements lâches et mous, comme de ces chars guidés par une main faible et inhabile : il faut que les uns et les autres, fatalement emportés par une force irrésistible, s'élancent dans la voie qui s'ouvre large et facile, jusqu'à ce qu'ils rencontrent l'abîme au fond duquel s'entassent confondus les débris fracassés du conducteur et du char.

Et nous enfin, nous sur qui le monde a constamment les yeux, nous avons dès long-temps notre part des souffrances universelles dont il ne nous est pas même permis de prévoir l'issue ; tant il est vrai qu'un gouvernement qui s'est placé dès le principe en dehors des intérêts nationaux, ne pouvant se mettre à la tête du mouvement des esprits, n'a plus que le parti d'essayer de le comprimer par la force. De là ces secousses qui bouleversent la société durant de si longues années, lorsqu'il serait si facile par une allure franche et vraiment populaire de guérir tant de blessures et de prévenir tant de misères !

Et què l'on ne se trompe point, les deux plaies politique et sociale qui rongent toutes les classes souffrantes, la question électorale et celle des machines et des salaires, réclament une étude aussi sérieuse, un aussi impérieux traitement. Satisfaites ces deux besoins dominants de l'époque, ou vous ne parerez qu'à l'un des coups qui vous menacent. Le peuple sera-t-il mieux représenté, aura-t-il plus de confiance dans ses délégués, plus de garanties pour l'avenir, si vous ne songez à soulager sa misère présente, à tarifier d'après les règles de l'équité et de l'intérêt général le prix de ses sueurs et de ses veilles ? Ou bien, pourra-t-il aujourd'hui travailler pour ceux qui l'emploient, sans craindre de voir demain son faible salaire arbitrairement rogné par une criminelle avarice, si vous remédiez simplement au mal politique, en donnant à l'élection une base plus large et plus populaire ? Non, certes ; et ces besoins pressants de la société se font sentir plus que jamais dans toute leur gravité. A Anzin, à Limoges, à Langres, les plus funestes symptômes se révèlent parmi les ouvriers, que ce double problème des machines et des salaires menace de pousser au désespoir.

Nous le savons, avant d'arriver au but, vous rencontrerez de jalouses ambitions, d'ardentes inimitiés ; mais si vous pliez devant l'opulence, si vous soumettez la main-d'œuvre à l'insatiable domination du capital, vous serez inévitablement débordés. Rappelez-vous cette idole qui a fait le sujet d'un des apologues de notre grand fabuliste, idole insensible et froide, que son humble adorateur implorait à tout heure, devant laquelle il brûlait vainement son encens, et qui enfin, un beau jour qu'il la brisa par un instant de colère, laissa tomber à ses yeux émerveillés tous les trésors que recélait son sein.

Ainsi donc, que les esprits faibles ou lâches cessent de se le dissimuler, désormais l'impulsion générale est donnée au mouvement progressif, qui approche rapidement de sa dernière phase. Ce que les gouvernements n'ont pas voulu faire, la force des choses l'accomplira : elle donnera la solution de ces questions dans lesquelles git le salut de l'humanité.

E. L.

### SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Mathieu Martinel, adjudant au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

L'Académie française s'est réunie aujourd'hui 9 août, sous la présidence de M. Lebrun, pour la distribution annuelle de ses prix. Au milieu ou plutôt au-dessus de tous les noms proclamés, nous voulons signaler à nos lecteurs celui de Mathieu Martinel, adjudant au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers en garnison à Paris. Personne n'a oublié l'affreux malheur arrivé au Champ-de-Mars, à l'époque du mariage du duc d'Orléans. D'horribles cris s'échappaient de la foule ; Martinel les entendit, et au moment où chacun songeait à fuir, lui s'enfonça dans la mêlée, arrive au lieu d'où partaient les gémissements, en arrache un mourant, puis deux, puis trois, et parvient à sauver à lui seul jusqu'à onze personnes qui auraient péri sans son intrépidité. Son généreux exemple anime ses camarades, qui emportent des blessés sur leurs épaules, établissent une infirmerie dans leur caserne, et prodiguent les soins les plus tendres à ceux qui leur doivent la vie. Parmi ces derniers se trouvaient de jeunes filles évanouies, effrayées, en revenant à elles, de se trouver au milieu d'hommes armés dont la touchante humanité ne tarda pas à les rassurer. La conduite de Mathieu Martinel excita l'admiration de tout son régiment ; son nom fut proclamé avec honneur dans toute la garnison. Une commission de l'Institut se rendit au Champ-de-Mars, et recueillit dans le voisinage le témoignage de la reconnaissance et des bénédictions qui s'adressaient au sous-officier de cuirassiers. A cette occasion, on rechercha les antécédents de ce courageux militaire, et l'on ne tarda pas à savoir que cet acte de dévouement n'était pas le seul dont il eût honoré sa vie.

A Strasbourg, il voit un soldat sur le point d'être noyé ; le malheureux va passer sous un moulin, et quelque précipitation qu'on mette à le secourir, il est impossible de parvenir à lui avant qu'il ait atteint la roue. Martinel ne réfléchit pas au péril, ou plutôt il le calcule avec autant de rapide intelligence que de sang-froid toutes les circonstances de sa belle action. Il s'élançait dans les flots, poursuit le soldat en péril sous la roue du moulin, s'empare de lui et repartit de l'autre côté sans l'avoir lâché.

A Nancy, une caserne est en proie à un incendie ; Martinel sait que l'infirmerie est remplie de malades qui ne peuvent se sauver : il court vers eux, mais la flamme l'arrête ; tout-à-coup il se rappelle qu'une chambre voisine est remplie de cartouches, et que, s'il ne les soustrait à temps au feu qui les menace, ses malheureux camarades vont être livrés à une mort certaine. Dès lors, rien ne l'arrête ; il s'élançait au milieu des flammes, se brûle la figure, les cheveux, les sourcils, arrive près de la poudre au moment où elle ne pouvait tarder à s'enflammer, et est assez heureux pour pouvoir la soustraire à l'incendie jusqu'au moment où on parvient à inonder la chambre où elle était déposée.

La révélation de ces faits a excité, de la part du nombreux et brillant auditoire qui remplissait la salle de l'Institut, des transports d'admiration et des salves d'applaudissements tels que nous n'en avons pas depuis long-temps entendu. Nous avons vu des larmes couler en abondance, et les hommes les plus graves et les plus réfléchis donner des marques visibles d'attendrissement. C'est que les actes d'une grande vertu sont partout appréciés et sentis ; c'est qu'aucune âme ne peut rester froide au récit d'une existence comme celle de Mathieu Martinel. Ce brave militaire avait été appelé à cette assemblée, tous les yeux étaient fixés sur lui, et, à la fin de la séance, il s'est

### FRUIT.—LES HUGUENOTS.—FERNAND CORTEZ.—LE PHILTRE.

Chaque époque a sa raison d'être dans l'époque qui la précède, et nous pourrions déduire du passé, si les bornes de notre attention le comportaient, pourquoi en littérature notre époque est essentiellement au drame. Au reste, les faits eux-mêmes le prouvent assez. — Cela donc admis, on doit comprendre, ce nous semble, pourquoi Nourrit est le chanteur le plus complet de notre temps.

Déjà, dira-t-on, Haizinger, Rubini, Duprez ont quelques notes plus sonores, plus vibrantes, plus pleines. — Sans doute, et nous, qui avons entendu ces ténors, nous dirons que quelques notes sont loin de produire tout l'effet que supportent ceux qui n'ont pas entendu ces célébrités musicales. Mais la qualité de sonorité et de rondeur, admises à leur haute valeur, constituent-elles seules tout le chanteur appelé à dire un drame lyrique tel qu'il existe aujourd'hui, cadre vaste où les jours s'agrandissent et où trouveront place de grandes populaires épopées, quand de vrais poètes daigneront travailler pour l'opéra ?

Certes, si Nourrit eût voulu n'être qu'un chanteur, qui sait, par son admirable méthode, à quel degré de perfection sa voix eût pu atteindre ? Mais, homme de progrès et de pensée, il a voulu mettre, pour ainsi dire, sa voix au service d'une idée, celle de faire descendre la pensée dans le peuple, et là est sa gloire la plus incontestable. Aussi quelle puissance sur la foule cette voix où se confondent, dans un ensemble, et la pensée et l'harmonie, miroir fidèle des passions du personnage qu'elle traduit avec leurs manies si diverses et si multiples ! Nul, avant Nourrit, n'avait porté à un tel point la réunion si rare de ces deux éminentes facultés, l'accentuation dramatique et l'expression musicale. Permettez-moi quelques sons plus ou moins nets ; mais ceux qui ont pu entendre quelques sons ont dit que Nourrit est le chanteur de l'époque qui interprète le mieux la pensée la plus intime du poète et qui la grave dans l'esprit avec le plus de profondeur et de relief. Ne craignez pas aussi d'oublier de dire toute l'individualité, tout type artistique qu'il aura produit

devant vous ; car, en suspendant toutes vos facultés au charme de sa voix, il a aussi agrandi votre pensée en vous initiant à l'intelligence d'un grand caractère ou d'une noble passion. Votre oreille peut oublier sa voix ; mais votre âme gardera profondément le souvenir d'une impression fécondante, d'une pensée généreuse.

Une passion principalement que Nourrit rend avec une perfection admirable, et sur laquelle il semble avoir concentré toutes ses facultés d'artiste, comme étant celle qui agit le plus puissamment sur les masses, c'est la passion du dévouement et du martyre. Oh ! c'est alors qu'il s'élève au sublime de l'art et qu'il est vraiment sans égal ! En effet, écoutez-le dans *la Juive*, dans *Guillaume Tell*, dans *Robert*, dans *les Huguenots*, et dites tout ce qu'ont d'inouï et d'étrange ses accents parlant le martyre ou le dévouement. Vous écoutez moins alors que vous ne pensez ; l'enthousiasme remplit votre cœur, tout égoïsme fait silence ; vous comprenez, vous sentez le beau, et, à votre tour, un instant vous vous sentez capable de grandes choses.

Voilà pourquoi Nourrit est essentiellement l'acteur du drame et aussi l'acteur du peuple ; car le drame, c'est le peuple, être bas ou sublime, tout de spontanéité, réunissant les extrêmes, et plus impressionnable à la voix du cœur ou des passions qu'à toutes les subtilités de l'esprit, face de l'art qui n'appartient qu'aux époques calmes et posées, et où règnent de puissantes aristocraties oisives.

Ces assertions, nous le savons, trouveront maints contradicteurs, mais nous les croyons vraies, et nous pensons que la gloire et la popularité ne seront acquises au théâtre qu'à ceux qui suivront la voie dans laquelle Nourrit est franchement entré le premier. Vainement par quelques artifices de soin cherchera-t-on à éluder l'inspiration et le drame ; nos sympathies sont trop à l'école allemande, qu'on peut appeler le spiritualisme en musique, pour que nous arrivions de long-temps à aimer le chant seulement pour le chant.

Si quelqu'un pouvait rajeunir l'opéra de *Fernand Cortez*, c'était certainement Nourrit. Cependant, bien qu'il s'y soit montré admirable, l'opéra nous a paru froid et bien vieilli. Nous dirons même que c'est avec peine que nous avons vu

Nourrit fatiguer inutilement sa voix à ressusciter ce rôle qui semble avoir été écrit plutôt pour être crié que chanté. Spon-tini l'écrivit pour Lainé, et l'on sait quelle poitrine et quelle voix c'était. De cette école furent Déryvis et M<sup>me</sup> Dabadie. Ce n'est vraiment que depuis Rossini que l'on commence à chanter à l'Opéra.

Il est difficile de jouer et de chanter *le Philtre* avec plus de gaieté, de bonhomie, de naturel, d'entrain que Nourrit, et c'est faire preuve d'une grande souplesse de talent ; mais s'il faut parler franchement, nous avons éprouvé une certaine peine en le voyant descendre à de pareils rôles. Raoul ou Robert en niais, portant sabots, nous semble seulement étrange et bizarre, et l'on dirait que le paysan Guillaume diminue un peu de l'intérêt qu'on porte aux types si grands d'Eléazar ou d'Arnold.

*Les Huguenots* ont été joués vendredi avec beaucoup d'ensemble. Nourrit s'y est montré admirable plus encore que de coutume ; aussi jamais encore à Lyon l'opéra de Meyerbeer n'avait-il été plus applaudi. Notre public commence à comprendre cette musique si large et si grandiose. Nourrit a été rappelé deux fois dans cette représentation et accablé de couronnes et de fleurs.

Il va nous quitter, lui l'idole des Lyonnais depuis un mois. Puisse notre enthousiasme pour son talent, nos sympathies pour son noble caractère, nos manifestations vives et sincères pour tout ce qui peut lui être cher, avoir un instant affaibli ses glorieux souvenirs encore récents de son beau pays d'artistes, de ce Paris sa véritable patrie !

EUGÈNE D.

### CONCERT DRAMATIQUE DE M. LANGENSCHWARTZ.

L'affiche de ce concert, malgré le nom de M. Nourrit qui y figurait en grosses capitales, n'a pas été un talisman assez puissant pour attirer la foule à la salle de l'hôtel du Nord. Bouffé donnait, dans la même soirée, sa première représentation au Gymnase et il a lui-même à M. Langenschwartz. Du reste, ce concert n'a rien présenté de remarquable. Sauf Nourrit qui a dit, avec l'âme et la chaleur qu'il déploie partout, *le Poète mourant*, *les Astres* et *la Jeune Religieuse* de Schubert, composition pleine de douleur résignée et de douce mélancolie, tous

vu entouré de spectateurs et d'académiciens, impatients de le voir, de le toucher et de lui exprimer le respect et la reconnaissance dont ils se sentaient pénétrés pour lui. Il y a chez un héros dévouement trop de désintéressement et de véritable force pour qu'il puisse se laisser étourdir par ces sortes d'acclamations. Martinel a reçu le grand prix de huit mille francs; il a été salué avec beaucoup plus de vénération et d'enthousiasme que ne le sont les princes sur leur passage; mais il doit être de ces hommes qui demeurent aussi modestes après le triomphe qu'apparavant, et toujours disposés à obéir à leurs généreuses passions. Les noms des militaires qui avaient suivi son honorable exemple au Champ-de-Mars ont été proclamés et applaudis avec le sien. On est heureux de voir de si braves gens aux séances académiques, pour réveiller l'intérêt dont elles sont habituellement dépourvues.

Le rapport de M. Lebrun a été long et froid dans toute sa première partie; mais nous aimons à reproduire quelques-unes des paroles que lui a suggérées la conduite de l'adjudant de cuirassiers: « Heureux, s'est écrié le président de l'Académie, les soldats qui savent faire un pareil emploi de l'oisiveté de leur courage! ils font plus que gagner des batailles, ils sauvent des citoyens. C'est une noble et touchante fraternisation que celle qui s'est faite au Champ-de-Mars, dans cette nuit de désastres, entre les citoyens et les militaires qui les ont secourus.

Nous ne ferons pas le même éloge de quelques autres réflexions contenues dans le rapport de M. Lebrun au sujet des malheurs arrivés au mariage du duc d'Orléans. « Cet hyménée, s'est écrié l'académicien courtisan, a fait éclater de toutes parts, depuis le palais jusque dans les ateliers, des sentiments si nobles qu'ils ont effacé les scènes de douleur du Champ-de-Mars. » M. Lebrun se trompe: rien ne peut effacer de pareilles calamités: la vie des hommes est chose hors de prix, qui ne supporte pas de comparaison, et rien n'est plus triste que de la voir misérablement perdue sans utilité, sans gloire pour le pays. Nous n'avons d'ailleurs pas entendu dire que le mariage dont il est ici question ait excité d'autres réjouissances que celles de la cour et les fêtes officielles qu'a payées la ville de Paris.

Après le grand prix, cinq personnes ont reçu des médailles de deux mille francs, et sept autres des médailles de mille francs. Les premières sont: Jean Vigier, demeurant à Aurillac; Catherine Dassein, du département des Hautes-Pyrénées; Catherine Alexandre, du Pas-de-Calais; Burgot, de la Moselle; Anne Langlade, dite Agnostino, des Landes. Les sept personnes qui ont reçu des médailles de mille francs sont: Les époux Wœlkert, de Lyon (Guillotière); Justine Boydrin, de Versailles; Rose Roche, de l'Ardèche; Pacifique-Joseph Hermant, de Paris, rue de Hanovre, 8; Julie Dansac, de La Rochelle; Marie-Françoise Guery, de la Seine-Inférieure; Françoise Blanc, de Paris, rue de Richelieu, 34.

L'espace nous manque pour rendre compte du rapport de M. Villemain sur les ouvrages jugés les plus utiles aux mœurs. Ce discours était clair-semé de quelques traits d'esprit qui ont été applaudis avec complaisance par plusieurs confrères de l'Institut, mais à peine par le public. En revanche, une pièce de vers sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, lue par l'auteur, M. Boulay-Paty, qui a obtenu le prix de poésie, a excité des bravos universels. Nous avons remarqué, en effet, de fort beaux vers et en grand nombre dans ceux que ce jeune poète a lus avec un peu d'emphase, mais beaucoup mieux, sans contredit, que MM. les académiciens ne lisent ou ne prononcent leurs discours.

(National.)

#### ELECTIONS DE LA SECTION D'ORLÉANS.

Nombre des votants, 254; majorité absolue, 126. — M. Pierre-Paul Martin, 112; M. Barillon, candidat patriote, 89; M. Bergier, candidat patriote, 87; M. Casati, 70; M. Royer-Vial, 60; M. Bodin, 31.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le second tour de scrutin a été renvoyé à demain, à 9 heures du matin. Si les électeurs patriotes se rendent à l'assemblée, s'ils procèdent avec ensemble, leur triomphe est certain. A demain donc, et, avant tout plaisir et toute affaire, plaçons notre devoir d'électeur.

#### CANDIDATS PATRIOTES.

MM. Joseph Bergier, — Barillon fils.

On demande à MM. les électeurs si M. P.-P. MARTIN, qui avait accepté ce qu'il appelait lui-même les honorables suffrages des patriotes, qui ne craint pas d'être porté conjointement avec M. CASATI, ce qui prouve une alliance avec les légitimistes, qui, en même temps, se fait chaudement recommander par le *Courrier de Lyon*, organe des opinions anti-libérales, n'a pas, par cette conduite, en sollicitant et en acceptant cette triple et monstrueuse candidature, démerité aux yeux de tous les partis.

La réponse ne peut être douteuse, et tous les hommes de conscience, quelle que soit leur opinion, doivent à leur dignité de repousser M. P.-P. Martin.

les autres exécutants ont laissé l'auditoire froid ou désappointé. Nous devons dire cependant que M<sup>me</sup> Langenschwartz a recueilli des applaudissements assez nombreux dans les deux airs qu'elle a chantés. La voix de cette dame nous a paru plus vibrante qu'au dernier concert donné au profit des ouvriers. M<sup>me</sup> Langenschwartz, lorsqu'elle se sera livrée à des études pour assouplir son organe qui est très-étendu, pourra devenir une artiste dramatique fort remarquable. Elle a, en effet, beaucoup d'expression dans son chant. L'air des *Huguenots*, arrangé par Thalberg et joué par M<sup>lle</sup> Sibon, a paru d'une longueur et d'un vide désespérants. Il s'y trouve surtout deux notes répétées successivement pendant un quart d'heure, qui auraient fatigué l'attention du mélomane le plus imperturbable. Ce morceau, exécuté par Listz ou Thalberg, produirait de l'effet peut-être; mais M<sup>lle</sup> Sibon, dont nous ne contestons point le gracieux talent, manque de l'énergie nécessaire pour faire ressortir les intentions que le compositeur a eues sans doute en travaillant sur un thème de Meyerbeer.

M. Baumann a joué sur le violon un morceau très-brillant et très-difficile. Il y a déployé une grande habileté; mais nous lui reprocherons toujours le manque de douceur et de velouté dans son jeu.

Si M. Langenschwartz s'en était tenu aux bouts-rimés qu'il a remplis et qui avaient pour titre: *Adieux à Nourrit*, il aurait laissé l'assemblée impressionnée d'une manière favorable. Le sujet était beau, et l'improvisateur a trouvé en le traitant quelques heureuses inspirations. Passons sous silence les vers faux et les nombreux hiatus qui lui sont échappés, M. Langenschwartz n'est pas Français.

Mais il fallait épargner à une réunion de personnes de goût et d'esprit l'incroyable farce intitulée: *Une Alsacienne à Lyon, ou la vraie origine de notre crise de commerce*. Ceci nous a donné une triste idée du talent de M. Langenschwartz.

Des mots accumulés sans suite et sans aucun lien entr'eux, et dits avec une volubilité prétentieuse, un vrai gâchis de phrases incohérentes et absurdes, tel est le résumé de la parade jouée par M. Langenschwartz, et qui, du reste, a été accueillie comme elle le méritait, par des haussements d'épaules et par le silence.

A. R.

#### (Correspondance particulière du CENSEUR.)

Dans notre statistique du 21 juillet, nous avons publié 165 noms de députés qui avaient obtenu des places ou des faveurs pour eux ou leurs proches, depuis qu'ils siègent à la chambre. Cette liste que nous déclarons incomplète et qui l'était en effet, puisque nous en porterons bientôt le chiffre à plus de 250, a été vivement attaquée, bien que huit réclamations seulement aient été faites. Nous croyons devoir répondre à ces réclamations.

M. de Lamartine a déclaré qu'il n'a pas obtenu d'avancement dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, et que, depuis 1830, loin d'avoir accepté des places ou des faveurs, il avait donné des démissions. Il nous semble qu'il y a dans cette assertion plus que la rectification d'une erreur, il y a légèreté; car M. de Lamartine ne saurait avoir oublié qu'il a fort bien accepté l'honneur de faire partie de la commission nommée pour veiller à l'exécution de la loi du 4 mars 1831 relative à la répression de la traite des noirs.

MM. de Tilly et Nozereau ont écrit aux journaux qu'ils n'étaient pas décorés. Ces messieurs doivent accuser de l'erreur que nous avons commise l'*Almanach royal* et le livret de la chambre, qui font suivre leurs noms, l'un d'un signe de commandeur, l'autre de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Un ami de M. Lacoste-Duvivier prétend que cet officier, chef d'escadron depuis 1815, n'a pas dû son avancement à sa qualité de député. Nous n'avons dit rien autre chose, sinon que depuis qu'il est député, M. Lacoste est devenu lieutenant-colonel.

Les journaux ministériels ont nié que M. Jacqueminot ait fait appeler son frère à la pairie, parce que, disent-ils, le comte Dehaut avait hérité de la pairie de son père. Or il est notoire que le père de M. Jacqueminot, enterré au Panthéon en sa qualité de sénateur, est mort sous l'Empire, et son fils a été fait pair en novembre 1832.

M. Moreau (de la Meurthe) a été désigné comme étant devenu président de chambre et procureur-général. Ce fait n'a pu être contesté, mais on a déclaré que son fils n'était pas procureur du roi. Nous demanderons à M. Moreau lui-même, qui du reste n'a pas réclamé, si M. Moreau, procureur du roi de Remiremont, et M. Moreau, substitut à Verdun, sont étrangers à sa famille.

M. Martin (du Nord) n'a pas fait, dit-on, son neveu conseiller. On nous assure que M. Nepveu, successivement procureur du roi à Evreux et conseiller à Rouen, est l'allié du ministre du commerce.

Enfin, M. Janvier n'a pu faire nommer son père président de cour et son frère conseiller, puisque ces messieurs occupaient ces fonctions avant son éléction.

Il y a ici plus qu'une erreur: M. Janvier père est président de chambre depuis 1836 seulement, et le procureur du roi de l'Ain n'est conseiller que depuis moins d'un an.

#### EXPÉDITION DU ROI DE NAPLES EN SICILE.

L'insurrection a pris à Messine un tel caractère de gravité, et les troubles qui se succèdent chaque jour inspirent de telles alarmes, que le roi de Naples s'est décidé à quitter sa capitale, et à marcher sur cette ville à la tête de 10,000 hommes. C'est le 10 août que l'expédition a dû partir de Naples. Il faut, en effet, que le mouvement révolutionnaire soit bien grave en Sicile, pour que le roi ait cru devoir y passer lui-même avec autant de troupes, quand sa présence sur le continent peut devenir nécessaire, par suite de l'agitation qui règne dans la Calabre.

L'insurrection de Messine doit être plus redoutable que celle de Palerme, parce que dans cette dernière la misère et l'épouvante étaient les seules causes de l'agitation et du désordre, et qu'à Messine le mouvement insurrectionnel se rattache à des passions politiques, à des sentiments de vengeance qui exaltent d'autant plus les esprits, et éclatent avec d'autant plus de violence, qu'ils ont été long-temps comprimés.

Le choléra diminue lentement à Palerme. Un grand nombre d'habitants en sortent tous les jours, les uns pour fuir le fléau, les autres pour aller grossir les rangs des insurgés de Messine. L'ambassadeur de Sardaigne est mort à Naples du choléra.

Les troupes qui étaient parties de Naples il y a vingt jours, et qui ont débarqué en Sicile, peuvent à peine arrêter l'effervescence à Palerme. Des meurtres, des atrocités, ont été commis dans cette ville. Plusieurs assassins ont été arrêtés et incarcérés.

La présence du roi triomphera probablement de tant de désordres; il est à désirer qu'on y mette un terme avant que l'insurrection gagne sur tous les points de l'île.

(Journal de Paris.)

#### NOUVEL ACQUITTEMENT DE L'ALMANACH POPULAIRE.

L'*Almanach populaire* vient de triompher d'une nouvelle poursuite. Il paraît que les tribunaux ne se lassent pas plus d'interpréter sagement la loi, que les procureurs du roi ne se lassent de la détourner de son sens véritable et de sa juste application, au profit de leurs rancunes contre la presse.

Déjà vainqueur devant les tribunaux d'Arras et de Béthune, l'*Almanach populaire* vient de voir confirmer, par le tribunal d'appel de St-Omer, la jurisprudence en vertu de laquelle la presse échappe à la juridiction des tribunaux correctionnels, pour ne rester soumise qu'à celle du jury. Les magistrats de St-Omer, comme ceux d'Arras et de Béthune, ont décidé que le délit prévu par l'art. 27 de la loi du 26 mai 1819 n'était pas de leur compétence; en d'autres termes, que la réimpression, vente ou distribution d'un écrit déjà condamné était un délit de presse et non une contravention aux lois de police de la presse.

Cette décision est conforme aux principes qui ont fait déférer au jury la connaissance des délits de la presse. Elle consacre la garantie que le législateur a voulu donner aux écrivains en ne les soumettant qu'au jugement du pays, et elle est, de la part des magistrats qui viennent de la confirmer, comme de ceux qui l'avaient précédemment rendue, un acte de raison et d'indépendance.

#### On lit dans l'*Emancipateur de Toulouse*:

##### ENCORE DE LA PRESSE SALARIÉE.

Nous ne cherchons pas à exploiter la honte et le désordre qui prennent leur source dans les libéralités du pouvoir; nous n'aimons pas les bonnes fortunes de colère et d'indignation qu'il nous envoie trop souvent; nous n'avons que faire des tristes voluptés de la haine et des amères jouissances du mépris; mais nous voulons jalousement surveiller ceux qui ont dans leurs mains la puissance de violer nos droits et de dilapider nos deniers.

Pour voir tomber plus vite nos adversaires politiques, nous pourrions encore désirer qu'ils entrassent plus avant dans la voie du mal, afin de rassasier à jamais tout le monde et de leurs personnes et de leur système. Mais ce serait là un désir dont le peuple serait encore victime. Quel que soit le germe de bien qui fructifie dans le mal, nous ne nous sentons pas le courage de glorifier ce mal et de nous en applaudir dans l'intérêt de l'avènement de nos principes; car chaque atteinte à la liberté nous blesse au cœur et nous irrite, chaque atteinte à la liberté qui découle d'en haut porte avec elle un nouveau venin qui aggrave la plaie d'immoralité dont nous sommes victimes. Chaque emploi mystérieux des fonds du trésor, de quelque nom qu'on le couvre, est une déprédation de la fortune publique; et, en attendant le triomphe définitif de la cause populaire, il est de notre devoir de veiller à ce qu'on avilisse le moins possible les moyens de gouvernement et à ce qu'on ne fasse pas de trop hideuses curées avec l'argent prélevé sur les nécessités du peuple.

Si les nations, comme les individus, ont à parcourir une série d'expériences coûteuses pour arriver à une éducation politique vraie et perfectionnée, c'est à ceux aussi qui peuvent quelque chose sur l'action du socialisme auquel on les restreint, de faire en sorte que les leçons ne reviennent pas trop cher.

Il y a quelques jours, quand nous parlions de la lèpre du journalisme salarié, réduit à la plus dégoûtante domesticité, celle de la flatterie, nous savions bien que les feuilles vendues cherchaient régulièrement dans les ministères le prix de leur infâme damnation; nous ne nous étonnions pas de trouver certains noms sur les listes de cette immonde aumônerie: il y en a un nombre que nos subversions politiques nous ont habitués à chercher partout où il y avait à trafiquer de conscience et d'honneur. Mais ce que nous n'avions pas osé croire encore, c'est la vente en grand de tout ce qui appartient à un journal, corps et biens, hommes et choses; c'est le marché à larges bases qui stipule pour toute une cohorte de mercenaires. Il n'y a donc plus à pudeur ni mesure, pour ceux qui ont commencé de se donner au démon de la trahison! pas même l'ignoble pudeur de la prostitution, qui se cache dans les ténèbres!

En présence de semblables forfaitures, on devrait oser déchirer le voile derrière lequel s'abritent les noms propres; on devrait oser arracher l'homme à son foyer et le jeter au milieu de huées et des mépris de la place publique; c'est lorsqu'il s'agit des dispendieuses conversions qu'on essaie auprès des tribunaux, sans foi, qu'il devrait être permis par les lois de désigner hautement les apostats et les âmes vénales; car à ceux qui répudient l'affection du peuple pour prendre le collier de l'esclavage, vient aussi son anathème.

C'est d'une personne qui arrive de Paris, et qui a presque été témoin de cette ignominie, que nous tenons le fait suivant: Un journal auquel se rattachent de vastes spéculations de librairie, et qui passe dans toute la presse pour être à la solde des fonds secrets, a fait sommer le ministère qu'il eût à venir en aide à ses publications extra-politiques, sinon qu'il cesserait de prêter son appui au système politique du jour; bien plus, comme nous l'avons déjà dit, il a menacé d'entrer dans une voie de formidable opposition démocratique, opposition que les talents et les précédents bien connus de ses rédacteurs rendraient invincible. Le cabinet, effrayé de voir revenir dans l'arène des hommes qu'il avait déjà à moitié domptés par ses promesses et ses attentions, accommoda le différend moyennant une somme énorme, des missions littéraires, quelques rubans, etc.

La vénalité n'est donc plus cette chose maudite qu'on accomplissait en rougissant et pour laquelle on recherche l'ombre et le secret! Non, on va droit à celui qui tient l'or et on lui dit: Me veux-tu?... Je suis à toi pour tant... Je ne suis pas seul, nous sommes dix, vingt, trente; nous voulons tous nous constituer à tes idoles, pourvu que tu paies assez chèrement notre avilissement. Puis viennent les menaces de se jeter dans l'opposition, la démocratie, tous les désordres enfin de l'empirement démagogique. Et l'on discute, on bataille, on se défend comme dans une question du plus légitime intérêt; celui qui achète ne veut pas acheter trop cher, et celui qui se met à l'encan ne veut pas se vendre trop bon marché. Et ni à l'un ni à l'autre des deux traitants il ne revient un souvenir d'honneur qui lui fasse souffleter son indigne partenaire.

Tout cela n'est pas une vaine hypothèse, une déclaration; c'est l'histoire d'une chose d'hier, c'est l'histoire anticipée de demain, c'est la grande histoire des spoliations de cette part du budget que la chambre vote pour les besoins honteux du ministère. C'est un fait entre cent tiré de la sale macédoine des turpitudes et des mystifications du pouvoir, c'est une révélation isolée sur la dégradation où tombent nos mœurs politiques.

COPIE D'UNE LETTRE ÉCRITE A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON PAR M. LE CONSUL-GÉNÉRAL DE FRANCE A MILAN.

Milan, le 30 juillet 1837.

Messieurs,

Je m'empresse de vous prévenir que le gouvernement pontifical vient d'étendre aux provenances du duché de Gènes, de Marseille et de toute la France méridionale, les mesures saillantes qu'il avait déjà adoptées à l'égard de Venise et des autres ports autrichiens de l'Adriatique, mesures au moyen desquelles les voyageurs et les marchandises sont obligés, les premiers à une contumace de 14 jours et les autres à une contumace de 21 jours, à effectuer dans un pays sain, avant de pouvoir être admis dans les ports ou sur le territoire du St-Siège.

J'ai cru devoir, messieurs, vous donner connaissance de cette disposition qui peut intéresser le commerce de votre ville.

Agréé, etc.

Le consul-général de France,  
Signé: baron DENOX.

Pour copie conforme:  
Le président de la chambre de commerce, DRGAS.

Une ordonnance royale convoque pour le 2 septembre prochain les électeurs de l'arrondissement de Roanne, l'effet de nommer un député en remplacement de M. Baudet, nommé conseiller d'état.

L'appel destiné à constater pour le deuxième semestre de cette année soit la présence dans leurs foyers des militaires et jeunes soldats de la réserve, soit les mutations survenues parmi eux, aura lieu le mois prochain. A quelques légères modifications près, cette mesure s'exécutera de la même manière et suivant le même itinéraire qu'au mois de mars dernier.

L'appel, en ce qui concerne les six cantons de Lyon, y compris la Croix-Rousse, la Guillotière et Vaise, aura lieu le 4 septembre, à sept heures du matin, dans la cour du palais Saint-Pierre, pour les militaires seulement, et pour les jeunes soldats le dimanche 20 septembre, au même lieu et à la même heure, sous l'inspection de M. le major de Gibon.

Le ministre des finances, ayant reconnu que l'obligation de faire payer, à la préfecture même, les 15 francs de droit

nombre pour les ports d'armes exigés par la loi, nuisait à la perception de ce droit et en diminuait le produit en multipliant les contraventions, a autorisé les personnes qui veulent obtenir les ports d'armes, à se les procurer, sans se déplacer, en versant le montant du droit à payer entre les mains du percepteur de leur commune.

M. le préfet du Rhône s'est empressé de faire connaître cette décision aux maires du département, pour être transmise par leurs administrés.

Judi dernier, vers les deux heures du soir, on a trouvé le corps d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, dans un fossé plein d'eau, près la ferme de la Part-Dieu. D'après les rapports des médecins appelés à constater l'état du cadavre, il a été reconnu que cet enfant était dans la fosse depuis plusieurs jours; il avait déjà un bras dévoré et plusieurs parties du corps en putréfaction.

AVIS.

DESTRUCTION DE LA PYRALE OU VER DE LA VIGNE. Le préfet du département du Rhône a l'honneur d'informer le public qu'un prix de 3,000 f. a été promis par le conseil-général du département à l'auteur d'un procédé qui assurerait la destruction de la pyrale ou ver de la vigne. Le conseil-général du département de Saône-et-Loire a aussi fondé un prix de la même somme dans le même but. La délibération de ce conseil-général est ainsi conçue: Délibère qu'il vote 3,000 francs qui seront donnés comme prime à celui qui, après des expériences faites sur une large échelle dans le département, aura découvert un moyen infailible de détruire les pyrales, sans nuire à la vigne. Dans l'intention du conseil, la prime ne sera méritée et accordée que dans le cas où les résultats obtenus seraient incontestables et reconnus tels par l'académie de Lyon. L'inventeur n'aura droit à la prime qu'après avoir rendu public le procédé employé par lui. Le conseil décide, en outre, que le gouvernement sera prié par l'intermédiaire de M. le préfet d'envoyer un naturaliste dans le département pour étudier les pyrales et neutraliser, s'il est possible, leur pernicieuse influence. Le préfet du Rhône invite en conséquence les personnes qui pourraient pouvoir satisfaire aux conditions exigées, à faire parvenir au secrétariat-général de la préfecture les mémoires dans lesquels serait contenue la description de leur procédé. L'administration s'empressera du reste de faciliter la réalisation de l'essai des moyens qui seraient indiqués et sur lesquels l'académie royale ou la société royale d'agriculture aurait donné un premier avis favorable.

Faits Divers.

Le conseil municipal de Dieppe vient de se montrer conciliant dans toute l'acceptation constitutionnelle du mot. M. Duval, maire provisoire de la ville, avait cru, à ce qu'il paraît, pouvoir, à l'arrivée du duc d'Orléans, adresser à S. A. R. une allocution que, par la plus louable modestie sans doute, l'orateur n'avait pas jugé à propos de remettre à la critique de MM. les conseillers municipaux, au nom desquels il devait porter la parole au prince.

Le conseil municipal, réuni le jour suivant en assemblée générale, a décidé, sur la proposition d'un de ses membres, qu'à l'avenir le maire de Dieppe ne pourrait parler au roi ou aux princes des intérêts matériels de la ville, sans avoir préalablement soumis son discours à l'examen ou à la discussion du conseil municipal de la commune.

Cette décision, si fatale aux improvisations municipales, sera sans doute accusée de porter atteinte aux antiques privilèges oratoires des maires de l'ancien régime municipal; mais elle prouvera, du moins, aux nouvelles communes sorties de la loi du 22 mars 1831 que le conseil municipal de Dieppe a compris toute la dignité de la position des corps électifs délibérants. (Journal du Havre.)

LA GRANDE REVUE DE VOZNOSENSK. — On écrit de St-Petersbourg, 30 juillet :

« Voici l'itinéraire que suivra l'empereur dans le grand voyage qu'il est sur le point d'entreprendre :

Le 16 août, S. M. quittera Pétersbourg pour se rendre à Varsovie, où elle arrivera le 23.

De Varsovie, l'empereur partira pour Voznosensk, où il sera au commencement de septembre. C'est à Voznosensk, dans une immense plaine à peu de distance de cette ville, que de grandes manœuvres de cavalerie, qui dureront au moins huit jours, seront exécutées par 390 escadrons de troupes d'élite.

Après ces manœuvres, qui surpasseront, dit-on, tout ce qu'on a vu jusqu'ici en ce genre, l'empereur se dirigera vers Odessa, en parcourant toute la Crimée. D'Odessa, S. M. se rendra à Sébastopol, où la flotte se trouvera réunie pour exécuter des évolutions sous les yeux de l'empereur.

C'est à Sébastopol, qui se trouve situé à la pointe de la péninsule de Crimée, que l'empereur s'embarquera sur un vaisseau à vapeur pour aller visiter les côtes d'Asie, dont l'accès est interdit aux navires étrangers par suite de la guerre que les Russes font en ce moment aux Circassiens.

De Sébastopol, S. M. se rendra à Tiflis, capitale de la Géorgie, en suivant les montagnes. Cette excursion sera faite à cheval par l'empereur et toute sa suite, qui sera accompagnée de la plus aventureuse du voyage. On s'attend, pendant la campagne et qui sont de véritables guérillas.

De Tiflis, où il s'arrêtera quelques jours, l'empereur ira à la fin d'octobre visiter les cosaques du Don, auxquels il présentera leur hetman, son fils, le grand-duc héritier.

Après cette présentation, l'empereur reviendra à Moscou, et de là regagnera Saint-Petersbourg, où il arrivera à la fin de novembre. Son absence aura été de plus de deux mois. »

Extérieur.

NOUVELLES DE SICILE.

On nous communique la lettre suivante de Milan, le 3 août : « M. de Serra, officier supérieur au service du roi Ferdinand des Deux-Siciles, est arrivé de Naples dans la nuit, et est descendu au gouvernement. Cet envoyé est reparti ce matin pour

Vienne. On dit que le cabinet napolitain est très-alarmé, et qu'il réclame avec instance l'intervention de l'empereur. Les troupes dont il dispose sont mauvaises, à deux ou trois régiments près; et d'ailleurs il ne peut tout engager dans la Sicile sans être sûr que les troupes autrichiennes sont prêtes.

Depuis huit jours, toutes les nouvelles venues de Rome et de Naples prouvent que les juntes qui se sont formées en Sicile n'en veulent pas seulement au choléra-morbus, et le nom, l'importance de quelques-uns des personnages qui s'y sont compromis ne justifient que trop les appréhensions sérieuses de la cour. Il faut ajouter que les Calabres ne sont aucunement sûres, et qu'il n'y a presque plus d'obéissance dans la plus grande partie de ces provinces, à l'absurde système fiscal qui les régit et qui est une des causes majeures du mal. »

Gazette de Gènes : « Quelques cas suspects de choléra s'étant manifestés à Rome. La magistrature de santé de notre ville, par délibération du 3 du courant, a soumis toutes les provenances de cette capitale à une quarantaine de cinq jours. »

M. Bresson, intendant civil des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, est parti le 4 pour Oran.

M. le commandant Pellion, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, arrivé mercredi dernier à Alger, sur le bateau à vapeur le Vautour, s'est embarqué hier pour Bone. Il se rend auprès de M. le gouverneur-général. »

ANGLETERRE. — Suivant le Globe, la majorité en faveur des réformistes est de 21 voix. — MM. Evans et Leone Brabazon, candidats libéraux, ont été nommés députés du comté de Dublin.

ESPAGNE. — Nous venons de recevoir les journaux de Madrid du 3 et du 4. M. Vasquez-Parga avait proposé que les cortès s'occupassent du budget avant de continuer la discussion sur la réforme du clergé. Cette proposition a été rejetée. Les cortès ont aussi rejeté la proposition de M. Mandoz, qui demandait, vu le grand nombre de députés absents, de faire publier dans le Diario de las Cortès les noms des députés présents.

Dans la séance du 3, les cortès se sont occupées de la réforme du clergé. Vers la fin de la séance, M. Moa a demandé la parole pour annoncer qu'il fera une interpellation, dès que les ministres de l'intérieur et des finances seront présents, sur la concession que le gouvernement vient de faire aux Anglais et aux Français de pouvoir établir des dépôts de charbon de terre dans les ports de l'Espagne, concession qui, dit-il, porte du préjudice à la province des Asturies.

— On nous écrit de Saint-Sébastien, le 3 août :

« Le 31 juillet, dans l'après-midi, les deux bataillons du régiment de la princesse se sont embarqués à bord des bateaux à vapeur la Salamandre et le Phénix, pour se rendre à Santander; aujourd'hui ou demain, le régiment de Ségovie s'embarquera également sur un de ces bateaux à vapeur déjà de retour de ce trajet. Ce n'est pas le brigadier O'Donnell, mais Llanos, colonel du régiment de la princesse, qui doit commander cette colonne expéditionnaire. »

— La Sentinelle des Pyrénées donne le total des forces carlistes qui existent actuellement en Navarre et dans les provinces basques; ces forces montent à 7,290 hommes et à 2,295 blessés ou malades dans les hôpitaux.

Les capitaux continuent à se porter vers les opérations industrielles jugées avantageuses. Le bon sens public comprend enfin ce qui est vulgaire en Angleterre et dans plusieurs autres pays, savoir: que si tout homme sensé doit mettre les 4/5èmes de sa fortune à l'abri de tous risques, de toutes éventualités, il doit livrer le reste aux chances des affaires, afin de tâcher de le décupler. C'était pour ainsi dire un axiome chez les anciens. Le Talmud conseillait aux pères de famille de faire trois parts de leur avoir. Ils devaient employer la première en propriétés territoriales, conserver la seconde en argent comptant, et confier le surplus aux entreprises commerciales. Les individus et les nations, bien pénétrés de cette vérité, ne peuvent manquer d'opérer des prodiges commerciaux et industriels sans avoir jamais de grands désastres à craindre.

Du reste, de toutes les entreprises livrées à l'esprit d'association, celles qui ont pour objet la richesse territoriale et manufacturière tiennent, sans contredit, le premier rang. Il est encore néanmoins une distinction et un choix à faire entre elles. Les industries manufacturières peuvent souffrir d'une crise politique ou commerciale qui restreint plus ou moins long-temps la consommation, tandis que les entreprises qui, avec une base territoriale, ont pour but l'exploitation d'objets de première nécessité, tout en présentant, le plus souvent, des chances considérables de gain, n'offrent en général aucune possibilité de perte. Telles sont, par exemple, les mines de houille. Aussi, les 19/20èmes de ces mines ont-elles vu leur valeur centupler, décupler ou au moins doubler. La France, qui paie à l'Angleterre et à la Belgique un tribut de près de 30 millions en importation de houille, en possède pourtant elle-même des masses considérables. C'est là que doivent se porter tous les efforts, c'est là qu'est la première source de la fortune à venir du pays.

Une nouvelle exploitation de houilles, réunissant toutes les conditions de succès, s'est organisée il y a peu de temps et est déjà en pleine activité. Les mines de Saint-Berain et Saint-Léger, d'une étendue de 6 lieues carrées (vingt-quatre mille arpents environ), viennent d'être achetées par des capitalistes; ils ont été décidés à cette acquisition par un rapport de M. Virlet, lequel avait été envoyé sur les lieux avec une mission spéciale. M. Virlet est une haute autorité en pareille matière; ingénieur civil des mines, sa place est déjà marquée dans la science par des travaux profonds et consciencieux sur la minéralogie et sur la géologie. On sait qu'il fut choisi par le gouvernement pour faire partie de la commission de Morée, et qu'il s'en montra l'un des membres les plus éclairés.

Nous soumettons le rapport de M. Virlet à nos lecteurs; il est curieux, nous pouvons le dire, car il révèle tout ce que la France possède de richesses enfouies dans son sein, richesses qu'elle peut puiser chez elle-même et qu'elle a été jusqu'ici emprunter à l'étranger.

(Extrait du Moniteur du 9 août.)

MINES DE HOUILLE.

RAPPORT ET CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES SUR LES MINES DE HOUILLE DE SAINT-BERAIN ET SAINT-LÉGER (Saône-et-Loire).

Les besoins de combustible minéral se sont tellement multipliés dans ces derniers temps que, malgré les droits d'entrée, les importations, qui n'étaient en 1823 que de 320,700 quintaux métriques, sont montées en 1833 à 7 millions de quintaux, et qu'elles se sont accrues si rapidement depuis, qu'elles sont aujourd'hui de plus du double de la masse de nos extractions. Que sera-ce donc quand l'exécution de nos grands travaux publics en réclamera une plus grande masse encore et quand les chemins de fer et de nouveaux canaux permettront de la transporter partout à des prix moins élevés ?

Cependant, malgré tous les avantages on peut dire inhérents maintenant aux exploitations houillères, elles ne réunissent pas toutes au même degré les conditions qui peuvent leur assurer une grande importance commerciale, conditions que l'on trouve bien rarement unies en France dans une même localité, qui déterminent le bas prix des matières minérales et qui, en facilitant le placement des produits, doivent assurer un grand succès d'avenir à toute exploitation qui s'en trouvera dotée.

La concession des mines de Saint-Berain et Saint-Léger, situées dans l'arrondissement et à 5 lieues de Chalon, longées par la grande route de Paris à Lyon, les réunit toutes avec un concours de circonstances tellement favorables, qu'on peut dire qu'aucune concession houillère en France n'est plus heureusement placée sous le rapport économique.

Au centre d'un de nos départements les plus industriels et les plus riches en houille, dans une de nos plus belles provinces, la Bourgogne, en un lieu enfin qui peut être regardé comme le point de partage entre toutes les grandes lignes de navigation qui de l'est à l'ouest et du nord au sud embrassent comme d'un réseau la plus grande partie du sol de la France, les mines de Saint-Berain et Saint-Léger sont en quelque sorte le point central vers lequel viennent converger les plus grands fleuves qui sillonnent dans tous les sens notre riche territoire, joignent l'Océan et la mer du Nord à la Méditerranée.

A cheval sur le canal du Centre, au point le plus rapproché de celui de Bourgogne, auquel il va être incessamment réuni par le chemin de fer d'Epinal (1), dont plus de la moitié est déjà exécutée et livrée à la circulation, ces mines pourront transporter avec facilité et avantage leurs produits vers le midi par la Saône et le Rhône à Lyon et jusqu'à Marseille, ainsi que dans tout le bassin de la Méditerranée qui peut leur fournir un vaste débouché; vers le nord-est, par le canal de Bourgogne et celui du Rhône au Rhin, à Dijon, à Gray, à Besançon jusqu'à Mulhouse et Strasbourg, et enfin dans l'ouest et le nord-ouest, par la Loire, à Nevers, à Orléans, à Angers, à Nantes et dans toute la Bretagne jusqu'à Brest, et par le canal de Briare ou plutôt par celui de Bourgogne, à Paris, à Rouen et jusqu'au Havre. Elles pourront donc approvisionner le Nivernais et le Berri, la Bourgogne et la Franche-Comté, la Champagne et l'Alsace, pays essentiellement couverts de forges, et qui par cela même font une très-grande consommation de charbon de terre qu'ils tirent à grands frais de Saint-Etienne, de Rive-de-Gier, et même de l'Angleterre, de la Belgique et de la Prusse.

La concession houillère de Saint-Berain et Saint-Léger à la plus grande étendue permise par la loi du 21 avril 1810: la surface est de 6 lieues carrées ou 20,017 hectares. Le canal du Centre la traverse du sud-ouest au nord-est, sur une longueur de près de trois lieues, et de manière à ce qu'une partie des produits vient, à la sortie des mines qui débouchent sur le canal, se déverser directement dans les bateaux par des galeries souterraines creusées à cet effet, circonstance des plus heureuses et que possèdent bien peu d'autres exploitations.

Quant à la richesse de ces mines, elle est aujourd'hui bien constatée, puisqu'on y a déjà reconnu un système de trois couches parallèles qui atteignent souvent jusqu'à dix pieds de puissance. La direction générale de ces couches, qui est à peu près la même que celle du canal, se prolonge avec une régularité extrêmement remarquable, dans la concession, sur une étendue d'au moins 12,000 mètres, sur laquelle elles s'accusent par de nombreux affleurements et par tous les travaux exécutés jusqu'ici. Néanmoins l'on peut dire qu'elles sont encore vierges, puisqu'on n'en a extrait sur quelques points très-circonscrits, depuis 1779, époque où le terrain fut concédé, pour la première fois, à notre célèbre chimiste Guyton de Morveau, que des quantités très-minimes de charbon, prises seulement sur les affleurements ou têtes de couches; en sorte que la plupart des travaux exécutés dans cette vaste concession n'ont pour ainsi dire fait que constater les richesses inexploitées qu'elle recèle. Cependant, des travaux importants, conçus et dirigés avec intelligence et habileté par les derniers propriétaires, existent aujourd'hui sur différents points de la concession, et quatre nouveaux puits, desservis par autant de machines à vapeur, ont été creusés à 3 et 400 pieds et doivent être foncés plus profondément encore, afin de recouper à une plus grande profondeur les couches déjà reconnues et exploitées par les précédents concessionnaires. On a poussé, dans les veines (2) rencontrées par ces puits, des galeries de reconnaissance dans le but de constater la bonne direction et la régularité de ces veines, et de préparer en même temps un vaste champ à l'exploitation. Ces travaux, dont nous donnerons plus tard les détails, assurent dès à présent aux propriétaires des mines une extraction abondante, avec une durée on peut dire presque illimitée: car si l'on suppose pour les trois couches réunies une puissance moyenne de cinq mètres, une tranche d'un seul mètre de largeur et de toute la longueur de la concession donnera 60,000 mètres cubes de charbon ou 780,000 hectolitres; et en n'admettant pour largeur moyenne du bassin houiller qu'une étendue égale à seulement un tiers de sa largeur, on aurait là une masse de 3,120,000,000 d'hectolitres de houille, qui, à un million d'hectolitres seulement par année, pourrait fournir à une extraction qui ne durerait pas moins de 3,120 ans.

On peut donc facilement, à l'aide du simple calcul ci-dessus, se faire une idée des richesses immenses enfouies dans une concession de cette importance, surtout si l'on observe que les données qui lui ont servi de base ont été prises au minimum de ce que tous les travaux ont fait reconnaître, et qu'on n'y a pas fait entrer la chance de rencontrer par la suite de nouvelles couches que des affleurements reconnus à la surface du sol font supposer aujourd'hui encore y exister, ni la circonstance de la courbure du bassin qui, avec une inclinaison moyenne de trente degrés que les couches ont généralement, augmenterait leur développement d'environ un huitième; or, un huitième donnerait 390,000,000 d'hectolitres, à extraire en plus, et porterait alors au-delà de 3,500 ans la durée supposée de l'exploitation.

Quant aux qualités des houilles de St-Berain et St-Léger, elles sont au moins égales aux meilleures qualités fournies par les différentes mines voisines: elles sont brillantes, homogènes, dures et collantes; elles donnent un coke de bonne qualité et sont propres enfin à tous les genres d'industrie, ainsi qu'au chauffage domestique.

En examinant et parcourant avec soin tous les travaux existants, je me suis convaincu qu'ils pourront donner dans un temps très-court de 3 à 4,000 hectolitres par jour, ou de 900 à 1,200,000 hectolitres par an, et que cette extraction pourra facilement être portée ensuite à 1,500,000 et même à 2,000,000 d'hectolitres, si on continue les travaux préparatoires actuels, en leur imprimant toute l'activité convenable, et si on en entreprend de nouveaux.

(1) Ce chemin aura un parcours total de 52,852 mètres ou un peu plus de dix lieues; la partie achevée est de 28,000 mètres; il n'en reste donc plus que 24,852 à exécuter.

(2) Veine, en terme d'exploitation, est synonyme de couche.

Quant à la question de l'économie d'extraction, les mines de St-Berain et St-Léger ne sont pas moins favorisées sous ce rapport que sous celui de leur position, car, en ce moment, le prix de l'hectolitre de houille porté au canal ne revient qu'à 35 et 40 centimes au plus, frais d'administration compris. Ces résultats, comparables à ceux obtenus par plusieurs mines d'Angleterre les plus favorisées dont les prix de revient sont de 30 à 35 centimes, sont dus à l'abondance et à la facilité d'extraction de la houille, au peu de dépenses qu'exige l'étalement des galeries, aux prix modérés de la main-d'œuvre et à l'épuisement facile des eaux, dont une partie s'écoule naturellement par les galeries souterraines dont il vient d'être fait mention. Néanmoins, ces prix pourront encore diminuer à mesure que l'exploitation augmentera, car les frais généraux n'augmentent pas comme les produits.

On pourra bien se faire une idée des différences que peut apporter dans les prix de revient des produits le seul coût des travaux dans les différents pays, quand on saura, par exemple, qu'un puits de 600 pieds, qui ne coûterait à St-Berain et à St-Léger que de 40 à 50,000 fr., coûte à Rive-de-Gier 100,000 fr., et à Valenciennes de 150 à 200,000 fr. Là, on a à traverser, avant d'atteindre le terrain houiller, une nappe d'eau abondante qui force même quelquefois d'abandonner les travaux avant d'avoir atteint le but.

Après avoir fait ressortir les avantages de position des mines de St-Berain et de St-Léger, il nous suffira d'établir un rapprochement avec le prix des exploitations houillères dont il vient d'être question pour faire ressortir encore plus les avantages qu'elles possèdent également sous le rapport économique; ainsi, à Valenciennes, les difficultés que présentent les exploitations houillères, le peu de puissance des couches et leur grande profondeur portent le prix de revient de l'hectolitre de houille, rendu à l'orifice des puits, à 60 et 65 centimes, non compris les frais d'administration. Dans le département de la Loire, les mines de Rive-de-Gier, aussi très-profondes, bien que très-abondantes, présentent des difficultés d'extraction d'un autre genre, qui élèvent le prix de l'hectolitre, rendu au jour, à au moins 60 centimes; et à St-Etienne, où les extractions sont généralement plus faciles, le haut prix de la main-d'œuvre fait quelquefois revenir l'hectolitre sur les puits à 45 ou 50 centimes. Maintenant, si l'on ajoute que les produits de chacune de ces localités ont une plus ou moins grande distance à parcourir pour aller chercher les grandes lignes de communications faciles, ce qui en augmente de suite beaucoup le prix, on verra quels avantages considérables ont sur ces exploitations celles de St-Berain et de St-Léger, déversant immédiatement leurs produits dans le canal du Centre qui leur permet de se diriger dans toutes les directions avec la même facilité, tandis

que les charbons de Valenciennes n'ont que deux lignes d'écoulement qui se dirigent, l'une sur Dunkerque par le canal de St-Omer et l'autre sur Paris par celui de St-Quentin; et que ceux des mines de St-Etienne et de Rive-de-Gier n'ont que le Rhône pour descendre dans le Midi, et sont obligés, après avoir parcouru de grandes lignes de chemins de fer, de remonter la Saône et de descendre la Loire, dont la navigation vers l'origine est incertaine et souvent difficile pour arriver jusqu'à Paris et jusqu'à Mulhouse.

A tous ces avantages fondés, viennent encore s'en joindre d'autres qui tiennent à la position de la concession; ainsi, il existe dans le voisinage et sur la concession même de nombreuses exploitations de gypse qui assurent une consommation locale considérable pour la cuisson du plâtre: les matériaux nécessaires à l'établissement des verreries, faïenceries, poteries, tuileries et briqueteries s'y trouvent réunis. L'abondance de tous ces matériaux en tous genres permet donc à toute espèce d'industrie de venir s'établir au milieu de la concession et d'augmenter les chances de consommation locale.

Enfin, ce qui complète surtout les avantages de cette position importante, c'est l'existence, sur la concession et dans le voisinage, de minerais de fer abondants et d'espèces variées qui permettent d'y établir des forges qui jouiraient d'abord de tous les avantages inhérents à la position, et, ce qui est rare en France, de trouver réunis, comme en Angleterre et en Belgique, les minerais et le combustible fossile, le seul qui permette maintenant de fabriquer le fer à bas prix, et cela en un lieu où les moyens de transport sont économiques et des plus faciles. Ce qui a fait échouer la plupart des forges à l'anglaise qu'on a tenté d'établir en France, c'est que précisément, si le combustible ou le minerai se trouvait en abondance là où elles ont été placées, l'une ou l'autre de ces deux matières manquait, en sorte qu'on était obligé de l'amener à grands frais de distances souvent très-considérables; ou bien, ce qui s'est rencontré plus rarement, si les deux substances existaient dans la même localité, celle-ci manquait de moyens de débouchés. De là, cette infériorité de la France par rapport aux prix de revient du produit de ses forges; car, quant aux qualités, nos fers sont au moins égaux aux fers belges et sont très-supérieurs aux fers anglais. La position de St-Berain et de St-Léger, sous le rapport sidérurgique, me paraît donc analogue à celle de Birmingham ou de Liège et dans des conditions très-convenables pour pouvoir lutter avantageusement avec ces deux pays voisins, et surtout avec les forges des provinces environnantes.

Après l'examen attentif et consciencieux des localités, l'étude particulière des terrains qui composent la concession de Saint-Berain et St-Léger, j'ai acquis l'intime conviction que c'était un de ces points rares, privilégiés de la nature, qui me paraissent

destinés à enfanter de ces prodiges industriels dont l'Angleterre, la Belgique, la France même nous ont donné plus d'un exemple frappant. Tout concourt même pour assurer un jour à St-Berain et St-Léger une prééminence marquée par suite du grand nombre de voies de communications faciles qui lui sont acquises dès aujourd'hui. C'est une terre vierge qui lui sont cultivées convenablement pour la rendre très-féconde, et j'ai la certitude que les personnes qui se chargeraient de ce soin ne tarderaient pas à réaliser des bénéfices considérables; aussi, je n'hésite pas un instant à engager les capitalistes et les industriels à placer leurs intérêts dans une affaire qui me paraît la fois sûre et destinée à contribuer plus qu'aucune autre, par son développement, à l'augmentation des richesses nationales qui contribuent elles-mêmes au progrès de la civilisation.

Paris, le 15 juillet 1837.  
THÉODORE VIRLET,  
Ingénieur civil des mines, membre de la  
commission scientifique de la  
Morée.

Les plus hautes notabilités financières se sont associées à l'exploitation des mines de houille de Saint-Berain et Saint-Léger, dont toutes les actions, excepté celles du fonds de roulement, avaient été soumissionnées avant l'acquisition des mines. Le capital de ce fonds de roulement, qui est d'un million, reste donc seul à placer. Les actions qui sont de mille francs divisibles en coupons de 500 f., se délivrent à Paris, chez M. A. Cleemann, banquier, rue de la Victoire, n° 11; Louis Lebeuf, banquier, rue Hauteville, n° 44; Caillat, agent de change, rue de Choiseul, 4 bis; Amet, rue de Hanovre, 4; Lehon, notaire, rue du Coq-St-Honoré, 13; Fould, notaire, rue St-Marc, 24.

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 14 août 1837. — Deuxième début de M. Péronnet, ténor léger. — 1<sup>o</sup> LA DAME BLANCHE, opéra. — 2<sup>o</sup> LA SOMNAMBULE, ballet. — On commencera à six heures.

Mardi 15 août 1837. — A la demande générale, M. Nourrit donnera une dernière représentation de: ROBERT-LE-DIABLE, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Lundi 14 août 1837. — Deuxième représentation de M. Bouffé. — 1<sup>o</sup> GAGNOLET, vaud. — 2<sup>o</sup> PAUVRE JACQUES, vaud. — 3<sup>o</sup> LE GAMIN DE PARIS, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 10.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2880) Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Quantin et son collègue, notaires, à Lyon, le onze juillet mil huit cent trente-sept, M. Casimir Castelly, tailleur, demeurant à Lyon, sortant de la maison Girardon et Flasser, et M. Antoine Coutagne, marchand-tailleur, demeurant à St-Etienne, ont formé entr'eux une société commerciale pour l'exploitation du commerce et de l'industrie de marchand-tailleur.

Le siège de la société sera, à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 29.

Cette société commencera le premier août prochain, et aura une durée de neuf années consécutives.

La raison sociale sera *Castelly et Coutagne*. La signature de la raison sociale appartiendra à chacun des associés.

Les magasins seront ouverts du vingt au vingt-cinq août.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARGAUD, AVOUÉ A LYON, RUE DE LA LOGE, N° 4.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi dix-neuf août mil huit cent trente-sept,

D'une grande maison et dépendances, situées à la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, montée de la Boucle, et portant le n° 4 sur la nouvelle rue tendant du cours d'Herbouville à la Croix-Rousse.

Les enchères seront reçues au pardessus la somme de vingt-un mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Antoine-Joseph Dargaud, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Loge, n° 4. (2939)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARGAUD, AVOUÉ A LYON, RUE DE LA LOGE, N° 4.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-six août mil huit cent trente-sept,

D'immeubles consistant en bâtiments ruraux, terres et vignes, situés sur la commune de St-Maurice-sur-Dargoire, joignant la grande route de St-Etienne à Lyon, saisis au préjudice du sieur Jean-Marie Pothin.

Les enchères seront reçues au pardessus la somme de mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Antoine-Joseph Dargaud, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Loge, n° 4. (2956)

(2967) Mercredi prochain seize août mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, dans le domicile du sieur Gonon, marchand-fabricant de tulle, demeurant à Lyon, rue du Commerce, n° 24, et au préjudice dudit Gonon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier considérable saisi, consistant en tables, chaises, bureau, fauteuils, tabourets, commode, canapé, secrétaire, banque, lits garnis, glaces, tableaux, tables de nuit et autres, batterie de cuisine, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES,

Des bains des Deux-Ponts, situés aux Brotteaux, cours Bourbon.

Le jeudi dix-sept août mil huit cent trente-sept, à dix

heures du matin, pardevant M<sup>e</sup> Quantin, notaire à Lyon, et en son étude sise quai St-Antoine, n° 11, au 1<sup>er</sup> étage, il sera procédé à la vente volontaire et aux enchères de l'établissement des bains dits *Deux-Ponts*, sis aux Brotteaux, cours Bourbon, à l'angle de la rue d'Orléans; ensemble de tous objets mobiliers composant ledit établissement ou servant à son exploitation.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Quantin, notaire, comme aussi pour traiter de gré à gré avant le jour de la vente. (2917)

ANNONCES DIVERSES.

(2954) A VENDRE. — Maison de campagne composée de vastes bâtiments de maître et de grangeage, située commune d'Oullins, sur le revers méridional du coteau de Ste-Foy, jouissant d'une superbe vue, produisant des premières qualités de vin. Sa contenance est de 22 bichérées environ, avec puits, bontasse, lavoir alimenté par une source d'eau vive, grande salle d'ombrage, belle tonnelle en fer, jardin potager, pré, verger et luzernière; la majeure partie close de murs.

S'adresser, pour la voir, à Oullins, chez M. le commandant Alix père, rue de la Sara, n° 78, ou, en son absence, à M. Philippe, boulanger, grande rue d'Oullins. — On donnerait toutes facilités pour le paiement.

(2941) A LOUER. — Une jolie petite maison, bâtie depuis trois ans, réunissant l'utile et l'agréable, située à Belley, en bon air, composée d'un salon tapissé nouvellement, avec alcove fermante, glace et sonnette à la cheminée; deux autres chambres aussi à alcoves et à cheminées qui ne fument pas, aussi tapissées; cuisine, évier, office, cabinet, une jacobine, cave, caveau, bel hangar pour le bois, écurie pour un cheval ou une vache, une buanderie, un jardin clos de murs: le tout fermant à clé; et enfin un pré au bout du jardin produisant trois voitures de bon foin. La maison est plafonnée partout et a des persiennes aux fenêtres. Le loyer est de 500 fr.

S'adresser, à Belley, à M. DEPUGIEU, avocat; à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30.

(2965) Le dimanche 13 août, entre sept et huit heures du soir, il a été perdu un perroquet gris et rouge; il lui manque un bout d'ergot. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rendre chez M. Trainet, quai St-Antoine, n° 12. Il y aura récompense.

(2938) Un homme de trente ans environ désirerait se placer en qualité de garçon de peine dans un magasin. Il connaît la fabrique des étoffes de soie, et calcule habilement. Il est connu à Lyon, et peut fournir d'excellents renseignements sur sa moralité.

S'adresser chez M. Musy, négociant, rue des Capucins, maison de la Baouque, au 1<sup>er</sup>, l'escalier dans la cour.

(2947) Un ancien voyageur de commerce, allant se fixer en Italie, désire joindre quelques nouvelles cartes d'échantillons à celles qu'il a déjà; il offre en conséquence à MM. les négociants ses services pour leur faire des placements dans ce pays.

Comme il doit résider constamment dans ces contrées, il pourra s'occuper activement des affaires litigieuses que les maisons qui voudraient lui confier leurs intérêts pourraient avoir à y régler.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Jacquand, rue Bouteille, n° 25, au 1<sup>er</sup>.

L'ALMANACH DU COMMERCE de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde en est à sa 42<sup>e</sup> année. M. Bottin, qui le rédige depuis vingt ans, est parvenu, à force de soins, à donner à ce livre, qui est à la fois de nomenclature et de statistique, un degré d'utilité qui est apprécié à l'étranger comme en France. Il compte un grand nombre de souscripteurs parmi les fabricants de la ville de Lyon, et il tient à conserver leur confiance.

Cependant, il apprend qu'un individu circule depuis quelques semaines dans Lyon, se présentant dans les maisons en annonçant, avec une rare assurance, que l'ALMANACH DU COMMERCE-Bottin ne paraîtra plus; que l'auteur l'a cédé pour être fondé dans un autre ouvrage, pour lequel il se présente et réussit, au moyen de ce hardi mensonge, à détourner à son profit les souscriptions et les notes que l'on destinait à l'ancien ALMANACH DU COMMERCE et qui ne pourront y figurer en 1838, puisqu'elles resteront inconnues à M. Bottin. Il se hâte de signaler cette tactique frauduleuse, en assurant qu'il continue à publier son ALMANACH DU COMMERCE, et que, suivant son usage, un de ses commis, muni d'un pouvoir signé Bottin, sera, sur la fin du mois de septembre, à Lyon, pour recueillir les notes et les souscriptions destinées à l'édition de 1838. (2966)

VÉSICATOIRES-CAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de la Faculté de médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez les pharmaciens Guichard et Roussin, rue St-Dominique, à Lyon; Michel, à Tarare; Trouillet, à Vienne; Brigaud, à Thizy; Couturier, à St-Etienne. (1638)

MALADIES SECRÈTES.

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE QUET est avantageusement connu, depuis nombre d'années, pour la guérison des maladies secrètes récentes ou invétérées, des dartres et autres maladies de la peau.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, ou dans ses dépôts. (Consultations gratuites.) (2683)

(2184) PHARMACIE DES CÉLÉSTES.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1<sup>er</sup> novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.



DÉPÔT GÉNÉRAL DE TOUS LES REMÈDES AP-PROUVÉS ET BREVETÉS: CHOCOLATS DE SANTÉ, EAUX NATURELLES ET THÉS DE CHINE.